

Séance du 27 mars 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, d'un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.— et d'accepter la mise en œuvre de mesures complémentaires - Réponse au postulat de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare - Impunité ou réactivité ? » et rapport de minorité (2025/RM03) (2025/P03)

Rapport (majorité) : Mme Valérie Zonca

Rapport (minorité) : M. Pierre Chiffelle

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 03/2025, du 20 janvier 2025, concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance et d'un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.— et d'accepter la mise en œuvre de mesures complémentaires - Réponse au postulat de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare, impunité ou réactivité ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de valider l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur de la gare et environs ;
2. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur de la gare et environs ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
5. de charger la Municipalité d'inscrire au budget 2026 et suivants les montants ci-dessous :
 - Frais d'entretien et d'exploitation du dispositif de vidéosurveillance estimés à CHF 40'600.— ;
 - Frais de traitement de 2.1 EPT relatifs à la pérennisation du travail social de proximité en lien avec le deal de rue et autres incivilités ou tensions dans l'espace public estimés à CHF 250'000.— ;
 - Frais de fonctionnement de la mesure TSP estimés à CHF 12'000.— ;
6. d'accorder une offre de formation spécifique pour le personnel de la Ville et déclinable pour les institutions intéressées « prévenir et gérer les comportements agressifs dans l'espace public » pour un montant de CHF 24'000.— par cycle complet de formation à inscrire au budget 2026 ;

7. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire déjà dépensé de CHF 96'600.— au budget communal 2024 compte N° 700.3185 pour le mandat d'expert concernant la mise en œuvre et la procédure d'autorisation relative au dispositif de vidéosurveillance, en conformité avec l'article 122 du Règlement du Conseil communal ;
8. de considérer que ce préavis répond au postulat de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare - Impunité ou réactivité ? » et de le considérer comme réglé.

Adopté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

Par décision du Conseil communal prise à la majorité (deux avis contraires et huit abstentions), ces conclusions sont soumises au référendum spontané conformément à l'art. 118 RCC

Ainsi délibéré en séance du **27 mars 2025**.

Pour extrait conforme le 28 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Le Président		La Secrétaire
		
Philippe Herminjard		Carole Dind